Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 11 octobre 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présent, madame la conseillère Marie Provost et messieurs les conseillers Joël Beaudoin et Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Sont absents, messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture et Sylvain Mallette.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétairetrésorier.

1. <u>Ouverture de la séance</u>

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Procès-verbaux
 - .1 séance ordinaire du 12 septembre 2022
 - .2 séance extraordinaire du 19 septembre 2022
- 4. Démission de monsieur le conseiller et maire suppléant Lucien Thibault
- 5. Première période de questions du public
- 6. Avis de motion et projet de règlement numéro 464-22 modifiant le règlement numéro 383-18 portant sur l'éthique et la déontologie des élus
- 7. TECQ 2019-2023 Programmation de travaux numéro 4
- 8. Adoptions des dépenses
- 9. Médaille de reconnaissance du travail des pompiers
- 10. Autorisations
 - .1 Achat remorque pour VTT
 - .2 Vente du VTT Polaris Sport de 2003
 - .3 Facture Permaroute Scellement des fissures
 - .4 Facture MES Canada inc. Pinces désincarcération
 - .5 Facture Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands Électricité et entretien climatisations
 - .6 Facture Lignes Maska Lignage des chemins

- .7 Facture Les Pavages Céka inc. Asphalte montée Rivière des Fèves et contour Pont Boursier
- 11. Rapport des élus
- 12. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Travaux publics
 - .2 Urbanisme
- 13. Varia
- 14. Deuxième période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. <u>Procès-verbal</u>

22-10-205 **3.1 <u>Séance ordinaire du 12 septembre 2022</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 tel que déposé.

ADOPTÉ

22-10-206 **3.2 Séance extraordinaire du 19 septembre 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2022 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. <u>Démission de monsieur le conseiller et maire suppléant Lucien</u> <u>Thibault</u>

La lettre de démission de monsieur le conseiller et maire suppléant Lucien Thibault est déposée.

5. Première période de questions du public

22-10-207 6. Avis de motion et projet de règlement numéro 464-22 modifiant le règlement numéro 383-18 portant sur l'éthique et la déontologie des élus

Madame la conseillère Marie Provost donne un avis de motion et propose l'adoption du projet de règlement numéro 464-22 modifiant le règlement numéro 383-18 portant sur l'éthique et la déontologie des élus.

ADOPTÉ

22-10-208 7. TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux numéro 4

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif

aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

(TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce

guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires

municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et

mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

 La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 4 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 4 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ

22-10-209 8. Adoption des dépenses

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2022, totalisant un montant de **358 963.60** \$, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

22-10-210 9. <u>Médaille de reconnaissance du travail des pompiers</u>

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Veillette fait partie du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Urbain-

Premier possède plus de 20 ans de service;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de demander au gouvernement fédéral l'obtention de la Médaille des pompiers pour services distingués du Gouverneur général du Canada pour monsieur Éric Veillette.

10. <u>Autorisations</u>

22-10-211 **10.1** Achat remorque pour VTT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité vient d'acquérir un VTT pour les

services de sécurité incendie et des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce type de véhicules n'est pas autorisé à circuler sur

la voie publique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell à acheter une remorque pour le VTT.

ADOPTÉ

22-10-212 **10.2 Vente du VTT Polaris Sport de 2003**

CONSIDÉRANT QUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell à vendre le VTT Polaris Sport de 2003.

ADOPTÉ

22-10-213 **10.3** Facture Permaroute – Scellement des fissures

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer la facture de Permaroute pour un montant total de **14 118.93** \$ taxes incluses pour le scellement des fissures. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-10-214 **10.4** Facture MES Canada inc. – Pinces désincarcération

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer la facture de MES Canada inc. pour un montant total de **58 620 \$** taxes incluses pour l'achat des pinces de désincarcération. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-10-215 **10.5** <u>Facture Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands –</u> Électricité et entretien climatisations

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer la facture du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour un montant total de **16 039.23** \$ taxes incluses pour le remboursement de l'électricité et d'entretien climatisations. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-10-216 **10.6 Facture Lignes Maska – Lignage des chemins**

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer la facture de Lignes Maska pour un montant total de **29 386.54** \$ taxes incluses pour le lignage des chemins. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-10-217 **10.7** Facture Les Pavages Céka inc. – Asphalte montée Rivière des Fèves et contour Pont Boursier

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer la facture des Pavages Céka inc. pour un montant total de **21 961.89** \$ taxes incluses pour l'asphalte de la montée Rivière des Fèves et le contour Pont Boursier. Ce montant est financé à partir de programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ

11. Rapport des élus

12. Rapport du directeur général

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose les rapports des travaux publics et des services de l'urbanisme.

13. Varia

14. Deuxième période de questions du public

15. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h02.

Lucien Thibault,	Charles Whissell,
Maire	Directeur général